

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 11 janvier à 16h00, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 6 janvier 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50
présentes : 27
votantes : 45

Ba4
Pays du Haut-Jura :
programme de promotion du covoiturage de l'Arc jurassien :
proposition de poursuite du dispositif en 2023

PAYS DU HAUT-JURA – PROGRAMME DE PROMOTION DU COVOITURAGE DE L'ARC JURASSIEN : PROPOSITION DE POURSUITE DU DISPOSITIF EN 2023

1 – Objet

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est engagé dans un programme de promotion du covoiturage sur l'arc jurassien depuis plusieurs années. Cette action associe différents partenaires de part et d'autre de la bande frontalière :

- le Pays du Haut-Doubs, le Parc naturel régional du Doubs Horloger, la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs et le Parc naturel régional du Haut-Jura pour la partie française.
- l'Association pour le Développement des Activités Economiques de la Vallée de Joux, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds réunies au sein de l'Agglomération Urbaine du Doubs, la République du Canton du Jura, le Val de Travers, le Jura Bernois, la Communauté Urbaine du Littoral Neuchâtelois, La Béroche, Entre-deux-Lacs, le Val de Ruz et arc jurassien.ch pour la partie suisse.

En favorisant le recours au covoiturage, les partenaires du projet ont souhaité dès l'origine proposer une réponse adaptée à la gestion de la mobilité en secteur de montagne.

Si sur la période 2019-2021, du fait de circonstances exceptionnelles défavorables en lien avec la crise sanitaire, le dispositif n'aura pas eu les impacts espérés, l'année 2022 aura permis d'enregistrer de nouveaux résultats positifs (ex : plus de 2000 participants au challenge covoiturage) confirmant que l'intérêt de développer la pratique du covoiturage demeure totalement d'actualité. D'autres éléments ont pu aussi être confirmés :

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

18 JAN. 2023

Publié ou notifié
le : **18 JAN. 2023**

- La mobilité des frontaliers, et ses impacts négatifs sur la congestion du réseau routier et sur l'environnement, restent une préoccupation forte.
- Dans les territoires ruraux, développer le covoiturage est l'un des moyens les plus efficaces de diminution des impacts négatifs de l'usage de la voiture (consommation d'énergie, émission de CO2, pollution atmosphérique, nuisances sonores, congestion...). Les déplacements des frontaliers sont parmi les plus impactants (déplacements longs, récurrents...).
- L'intérêt de soutenir la pratique du covoiturage est réaffirmée dans les documents de planification récemment validés ou en cours d'élaboration.

Courant 2022, les partenaires ont engagé une réflexion pour fixer les contours d'un programme qui pourrait être porté de 2023 à 2026. Dans un premier temps, il est proposé d'engager les actions sur l'année 2023, année test ; et en fonction des résultats enregistrés (mobilisation des entreprises, positionnement des différents partenaires...), il sera décidé des suites qui seront à donner sur 2024/2026.

2 – Présentation des contours du programme 2023

Les partenaires du dispositif se sont accordés sur les orientations suivantes pour le prochain programme :

- Le dispositif a vocation à cibler les déplacements domicile-travail, en particulier ceux ayant une dimension transfrontalière et, à s'ouvrir davantage à la multimodalité.
- Dans cette logique, les actions d'animation sont recentrées sur les entreprises suisses, et pour les impliquer davantage, l'adhésion sera désormais payante.
- Certaines actions et prestations « historiques » d'animation et de communication seront offertes aux entreprises. D'autres feront l'objet d'un financement partagé. Quelques-unes seront prises en charge intégralement par les entreprises demandeuses, au prix coûtant négocié avec le prestataire retenu.
- Pour renforcer l'attractivité du dispositif, de nouvelles actions sont ajoutées (voir ci-dessous).

Les grandes lignes du programme d'actions peuvent finalement être résumées comme suit :

- **Reconduite des actions d'animations « historiques »** : site internet, comités territoriaux de réflexion mobilité (Corems), challenge annuel, animations dans les entreprises (non limitées au seul covoiturage), présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn...), gestion des interfaces utilisateurs (réponses aux questions des internautes), conseils aux référents mobilité, webinars, mise à disposition de l'outil FairPark...
- **Ajout de nouvelles actions** : Mobility Jackpot, formation mobilité, auto-évaluation mobilité par les entreprises, outil de diagnostic spatial, campagne radio, expertise sur les aires de covoiturage...
- **Prospection annuelle pour faire adhérer de nouvelles entreprises**, en particulier dans les territoires où le taux d'adhésion est le plus faible.

Il est par ailleurs proposé de reconduire pour 2023 les modalités de gouvernance et de pilotage du dispositif :

- Gouvernance inchangée avec un Copil, un Copil restreint et deux porteurs de projet principaux, l'un côté suisse (arcjurasien.ch), l'autre français (le Parc naturel régional du Doubs Horloger en lieu et place du Parc naturel régional du Haut-Jura qui a assuré ce rôle jusqu'à présent). Tenue d'environ trois Copils par an.
- Recrutement d'un AMO et d'un prestataire en charge des actions de communication (respectivement Inddigo et Mobilidée aujourd'hui) dans le cadre d'un groupement de commande.
- Contrats de prestation portés par la partie française, en l'occurrence le Parc naturel régional du Doubs Horloger en lieu et place du Parc naturel régional du Haut-Jura qui a assuré le portage jusqu'à présent. Il s'agira de marchés à bons de commandes.

3 – Plan de financement

Le budget annuel prévisionnel global du programme a été revu à la baisse pour prendre en compte les engagements de chaque partie sans compromettre ou remettre en cause les principes établis. Il est estimé à 183 k€ TTC sur l'année 2023.

Côté français, le coût du programme est estimé à 46 335 € TTC et se répartit de la façon suivante :

Partenaire	Montant d'engagement	Pourcentage
PNR Doubs Horloger	18 000 € TTC	39 %
Pays du Haut-Doubs	15 000 € TTC	32 %
Pays du Haut-Jura	10 000 € TTC	22 %
CC Portes du Haut-Doubs	3 335 € TTC	7 %

Les partenaires français solliciteront l'aide financière du Commissariat de Massif du Jura à hauteur de 40%.

Concernant le Haut-Jura, il est proposé d'intégrer la mise en œuvre de cette action dans le cadre des actions de mobilité portés par le Pays du Haut-Jura, ce programme en constituant le volet transfrontalier.

Le plan de financement prévisionnel pour le Pays du Haut-Jura s'établit comme suit :

DÉPENSES (€ TTC)		RECETTES (€ TTC)	
Prestations AMO et actions de communication	10 000,00 €	Massif du Jura	4 000,00 €
		Autofinancement	6 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	10 000,00 €	TOTAL RECETTES	10 000,00 €



4 – Groupement de commandes pour la passation des marchés

Pour sa mise en œuvre, le dispositif s'appuie sur un groupement de commandes constitué du Parc naturel régional du Doubs Horloger, du Parc naturel régional du Haut-Jura au titre du Pays du Haut-Jura, du Pays du Haut-Doubs et de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs pour la partie française, et d'arcjurassien.ch qui représente l'ensemble des partenaires suisses. Ce groupement a pour objet de mutualiser les marchés nécessaires à la mise en œuvre des actions partenariales du programme (prestations AMO et actions de communication).

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger assurera la coordination du groupement pour le compte de ses membres. Il est nécessaire de désigner un élu référent de la CAO.

5 – Planning prévisionnel

Sur ces bases, le projet sera engagé comme suit :

- Planning financier :
 - o Constitution du dossier de demande de financement auprès du Commissariat de massif du Jura : janvier 2023
 - o Attente retour des notifications pour le nouveau dispositif : mars-avril 2023
- Planning technique :
 - o Constitution du groupement de commandes : janvier 2023
 - o Engagement des consultations : février 2023
 - o Choix des prestataires : mars 2023 (CAO du groupement début avril)
 - o Engagement des actions : avril 2023 (COPIL covoiturage) sous réserve de confirmation des co-financements.

☛ **Après avoir pris connaissances des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** les modalités de mise en œuvre du programme et le transfert de l'animation du dispositif pour la partie française au Parc du Doubs-Horloger,
- **Valide** la répartition des charges et le plan de financement 2023 pour le Pays du Haut-Jura,
- **Valide** la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du programme en 2023,
- **Désigne** M. Yann BONDIER-MORET comme représentant titulaire et M. Christian BRUNEEL comme représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres pour participer à la Commission d'Appel d'Offre du Groupement,

- **Sollicite** les subventions auprès du Commissariat du massif du Jura et à tout autre partenaire financier si l'opportunité s'ouvre à l'avenir,
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

